

# De nouveaux accords ouvrent la voie à une monnaie unique en Afrique de l'Est

Clara Mira  
Département Afrique du FMI

Le 30 décembre 2013

- Les accords définissent une feuille de route devant aboutir à une union monétaire sur dix ans
- Une intégration plus poussée devrait soutenir la croissance économique et rehausser l'efficacité
- Le système de paiement devrait accélérer les échanges transfrontaliers et promouvoir le commerce

La dynamique de l'intégration économique entre les pays de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) — Burundi, Kenya, Rwanda, Ouganda et Tanzanie — a pris un nouvel élan avec la signature de nouveaux accords ces dernières semaines.

La signature d'un [Protocole d'union monétaire](#) par les chefs d'État de la Communauté à Kampala, capitale de l'Ouganda, le 30 novembre, marque un tournant décisif en définissant une feuille de route devant aboutir à une union monétaire sur dix ans. Le lancement officiel du [Système de paiement transfrontalier d'Afrique de l'Est](#) le 25 novembre est une étape opérationnelle importante sur la voie de l'intégration monétaire et économique.

Le FMI a soutenu dès la première heure l'intégration régionale de la CAE. Ses services ont fourni une assistance technique sous forme d'ateliers régionaux et ont participé au dialogue sur la politique économique, notamment lors de réunions avec les gouverneurs des banques centrales de la CAE et de plusieurs conférences et en organisant des rencontres en marge des assemblées annuelles et des réunions de printemps du FMI et de la Banque mondiale.

En outre, le FMI a soutenu les programmes économiques de tous les États membres de la CAE. La présence continue du FMI lui permet de soutenir les politiques que les États membres mettent en œuvre pour atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés dans le Protocole d'union monétaire.

Avec une croissance économique réelle de 6 % en moyenne au cours de la décennie écoulée, résultat impressionnant lorsqu'on sait qu'une grande partie de l'économie mondiale subissait alors les effets de la crise économique et financière mondiale éclatée en 2007–8, la région de la CAE suscite de plus en plus l'intérêt des investisseurs internationaux. Une intégration plus poussée non seulement au reste de l'économie mondiale mais aussi au sein de la région CAE devrait contribuer à soutenir une croissance économique vigoureuse et à rehausser l'efficacité de l'économie.

## **Destination des investissements**

L'élargissement du marché régional permettra de réaliser des économies d'échelle, de réduire les coûts de transaction, d'accentuer la concurrence et de rendre la région plus attractive pour l'investissement direct étranger. À terme, l'objectif est d'optimiser la production de biens de services dans une région comptant environ 140 millions d'habitants et dont le PIB collectif se chiffre à plus de 100 milliards de dollars.

Le Protocole d'union monétaire de la CAE décrit le processus ainsi que le cadre juridique et institutionnel de la mise en place d'une monnaie unique, notamment les critères de convergence macroéconomique à respecter. Les étapes antérieures de l'intégration économique et financière de la CAE ont été la signature d'un protocole d'union douanière, établie en 2005 avec la mise en place d'un tarif extérieur commun et la suppression progressive des droits de douane internes et la signature en 2010 d'un protocole de marché commun, permettant la libre circulation des biens, des personnes, de la main-d'œuvre, des services et des capitaux.

La mise en œuvre de ces initiatives est loin d'être terminée, mais des progrès importants ont déjà été accomplis. De nouveaux efforts tendant à accélérer la libéralisation du commerce et à harmoniser les politiques économiques sont non seulement souhaitables en soi, mais ils contribueront aussi à accroître les avantages de l'union monétaire.

## **Objectif : une monnaie unique**

La monnaie unique de la CAE devrait être adoptée en 2024 par les États membres qui rempliront les critères de convergence. La politique monétaire commune sera gérée par une banque centrale de la CAE indépendante au sein d'un système de banques centrales nationales qui en seront les agences opérationnelles. La banque centrale aura pour premier objectif la stabilité des prix; ses objectifs secondaires seront la stabilité financière ainsi que la croissance et le développement économiques. Le taux de change unique sera flottant.

Pour pouvoir adopter la monnaie unique, les pays devront respecter les critères de convergence pendant une période d'au moins trois ans. Les principaux critères de convergence sont les suivants : plafonnement de l'inflation non corrigée (8 %), déficit budgétaire hors dons compris (3 % du PIB) et dette publique brute (50 % du PIB en valeur actualisée nette) et un taux minimal de couverture par les réserves (4,5 mois d'importations).

Il existe en outre trois critères indicatifs : plafonnement de l'inflation sous-jacente (5 %) et du déficit budgétaire hors dons (6 % du PIB) ainsi qu'un niveau minimal pour le ratio impôts/PIB (25 %).

## **Suivi et respect des critères de convergence**

La création de l'Institut monétaire de la CAE est prévue pour 2015; il aura pour rôle de diriger les travaux préparatoires à la mise en place de l'union monétaire. Une Commission est-africaine de surveillance, d'application et de respect des critères de convergence sera

créée d'ici à 2018 pour veiller au respect de ces critères. À partir de cette date, les politiques monétaires et de change seront coordonnées et harmonisées.

Le lancement du Système de paiement transfrontalier d'Afrique de l'Est, qui sera un système intégré de paiement et de règlement au sein de la CAE est une étape opérationnelle concrète qui contribuera à l'intégration monétaire, financière et économique. Pour l'heure, ce système est opérationnel dans trois États membres de la CAE : le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie; deux autres États membres, le Burundi et le Rwanda, préparent la mise en place de leur système.

Le système de paiement est un mécanisme à plusieurs monnaies qui met en relation en temps réel les règlements bruts des États membres de la CAE en produisant des messages de paiement automatiques par l'intermédiaire de la *Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication* (SWIFT). Les banques centrales ont des comptes ouverts dans les livres de leurs homologues de l'union et détiennent aussi des comptes de règlement préapprovisionnés dans les monnaies des États membres partenaires.

Les banques centrales sont responsables de l'infrastructure, des règles de fonctionnement et de la surveillance du système, tandis que les banques commerciales en assureraient la gestion quotidienne. Le système de paiement devrait rendre les paiements transfrontaliers plus rapides et plus fiables, ce qui devrait encourager le commerce régional.

La mise en œuvre de ces initiatives et l'approfondissement de l'intégration au cours de la décennie à venir aideront à réduire les facteurs de vulnérabilité et à maximiser les avantages de l'union monétaire.